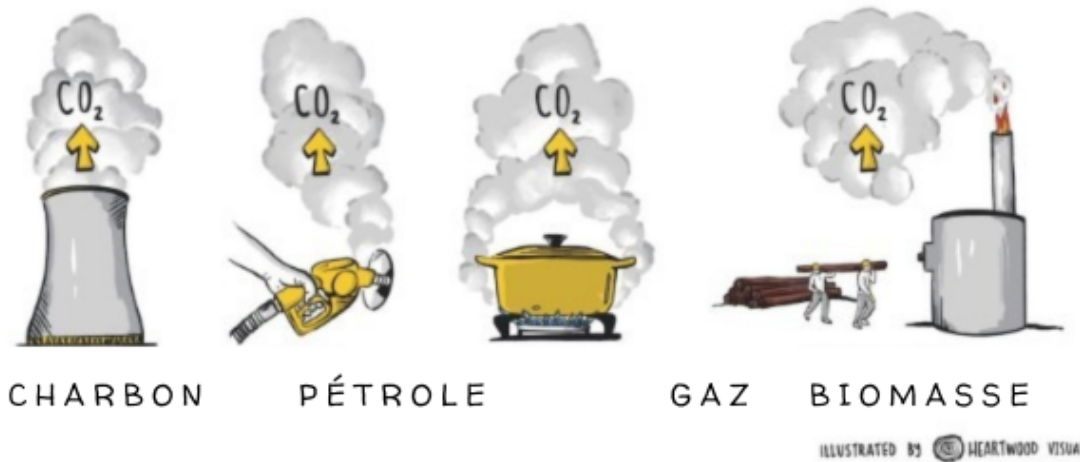


Comment la comptabilité carbone de la CCNUCC a créé une idée fautive sur la biomasse, contribuant au changement climatique et à l'inégalité mondiale.

La combustion de grandes quantités de bois (biomasse) pour produire de l'énergie libère des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. En fait, par unité d'énergie produite, la combustion du bois comme source d'énergie produit au moins autant, et souvent plus, de CO₂ que la combustion du charbon. Pourtant, de nombreux pays considèrent l'énergie issue de la biomasse comme neutre en carbone et de ce fait lui apportent un soutien financier et réglementaire en tant qu'énergie « renouvelable ».

LA RÉALITÉ DES ÉMISSIONS DE CARBONE



Lorsque les comptes carbone du secteur de l'énergie parlent

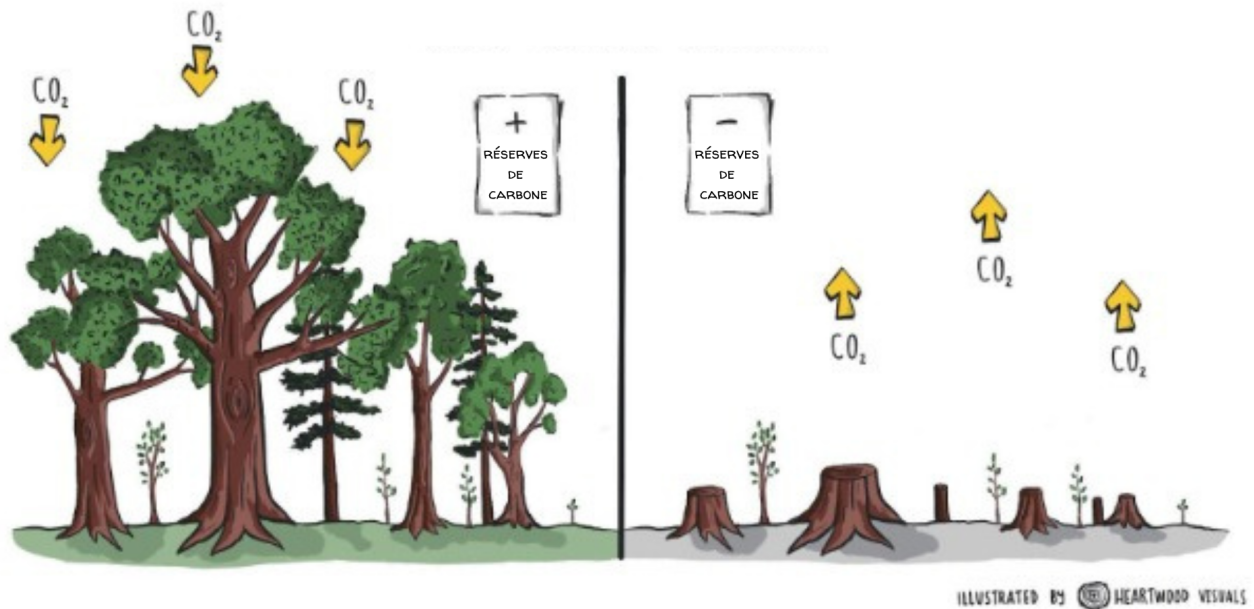
Les émissions de carbone libérées lors de la combustion de la biomasse pour produire de l'énergie ne sont ni déclarées ni répertoriées dans les comptes du secteur énergétique du pays où la biomasse est consommée. Cela contraste fortement avec la façon dont les émissions sont enregistrées pour toutes les autres sources d'énergie, qui sont, elles, comptabilisées dans le secteur énergétique du pays où elles sont consommées. Le fait de donner un statut différent à la biomasse crée la perception erronée selon laquelle l'énergie issue de la biomasse ne génère pas d'émissions, contrairement aux combustibles fossiles.

COMPTABILITÉ CARBONE OFFICIELLE POUR LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE			
CHARBON	PÉTROLE	GAZ	BIOMASSE
LOTS OF CO ₂ EMISSIONS	LOTS OF CO ₂ EMISSIONS	LOTS OF CO ₂ EMISSIONS	NO CO ₂ EMISSIONS

Coup d'œil sur les comptes du secteur foncier

Au lieu de mesurer les émissions de la biomasse à la sortie de la cheminée, les émissions de GES issues de l'énergie de la biomasse devraient être comptabilisées dans le secteur foncier où la biomasse est exploitée. Cependant, dans ce secteur, les sources d'émissions ne sont jamais détaillées, de sorte que les émissions résultant de la combustion de la biomasse pour la production d'énergie ne sont pas représentées. Seul le changement global de la couverture forestière est répertorié, toutes causes confondues. Si un pays importe de la biomasse pour la production d'énergie, les informations concernant les émissions et leur comptabilisation se retrouveront donc dans les comptes du secteur foncier d'un autre pays !

COMPTABILITÉ DU SECTEUR DE L'UTILISATION DES TERRES



SEULE LA VARIATION TOTALE DES RÉSERVES DE CARBONE FIGURE SUR LE PAPIER, MAIS LES ÉMISSIONS PROVENANT DES FORÊTS BRÛLÉES POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE NE SONT JAMAIS COMPTABILISÉES.



Dans de nombreux cas, les émissions issues de la biomasse ne sont pas comptabilisées du tout. Les impacts des émissions dans le secteur foncier sont aussi souvent largement sous-estimés. De même, lorsque le bois brut est transformé en granulés, les émissions associées ne sont généralement pas attribuées à la biomasse. Lorsque la biomasse ligneuse est importée d'un pays qui ne comptabilise pas les émissions du secteur foncier dans le cadre de l'Accord de Paris, cela crée également une brèche dans la comptabilisation.

La repousse des forêts est aléatoire et beaucoup trop lente

On suppose souvent que les arbres et les forêts repoussent et, ce faisant, réabsorbent le carbone émis par la combustion dans le cadre du cycle naturel du carbone. De cette manière, l'énergie issue de la biomasse deviendrait alors neutre en carbone, mais cette hypothèse est erronée.

Une dette carbone est créée dès lors que la biomasse est brûlée. Si la repousse attendue a bien lieu, il faudra des décennies, voire des siècles, pour rembourser cette dette carbone, selon le type de bois brûlé et l'écosystème ou la plantation d'où il a été prélevé. Entre-temps, les GES émis sont présents dans l'atmosphère et contribuent au changement climatique.

L'Accord de Paris contient des échéances importantes pour les actions liées à la réduction des émissions qui doivent être respectées si nous voulons avoir un espoir de limiter le réchauffement climatique à 1,5 ou 2 degrés. Ces objectifs sont fixés pour 2030 et 2050 - un délai trop court pour que le volume d'émissions provenant de la combustion de la biomasse puisse jamais être capturé par la repousse des forêts (séquestration). Et la combustion se poursuit d'année en année.

Les partisans de la biomasse ne peuvent pas être sérieux lorsqu'ils affirment que les forêts qui poussent quelque part dans le monde compenseront les émissions produites par la combustion de la biomasse. Ces forêts poussent de toute façon, que le bois soit ou non exploité et brûlé pour produire de la bioénergie. Le GIEC a été très clair à ce sujet lorsqu'il a déclaré :

*« Si la production de bioénergie vise à générer une réduction nette des émissions, elle doit le faire en compensant ces émissions par une **augmentation de l'absorption nette de carbone au niveau de la biote et des sols.** »[1]*

Il n'y a aucune volonté ni effort de la part des entreprises de quantifier une telle absorption supplémentaire de carbone. Leur unique argument est la contribution gratuite d'une forêt quelconque, ignorant que la moindre opportunité de séquestration de carbone offerte par ces forêts est déjà inestimable pour éliminer le carbone de l'atmosphère et augmenter les réserves de carbone dans le sol. Aucune politique de commerce du précieux piégeage du carbone par les forêts contre de l'électricité produite à partir du bois n'est acceptable. Les forêts exploitées repoussent-elles vraiment ? Personne n'a officiellement vérifié l'hypothèse selon laquelle les forêts ou les plantations repoussent comme elles le faisaient par le passé. Les observations faites sur le terrain montrent que, souvent, ce n'est pas le cas.

Les conséquences

Ne pas tenir compte des émissions provenant de la combustion de la biomasse dans le secteur de l'énergie entraîne :

Le développement massif de l'industrie de l'énergie de la biomasse, dont les granulés de bois constituent la principale source d'approvisionnement. Après avoir doublé leur chiffre à 14 millions de tonnes au cours des dix dernières années, l'offre et la demande mondiales de biomasse augmenteront de 250 % d'ici 2027, dépassant largement les 36 millions de tonnes.

Un préjudice pour la transition vers l'énergie propre. L'énergie de la biomasse domine la production d'énergie « renouvelable », éclipsant l'énergie éolienne et solaire et sapant leurs perspectives en absorbant les subventions et les incitations qui devraient être appliquées aux technologies à faibles émissions.

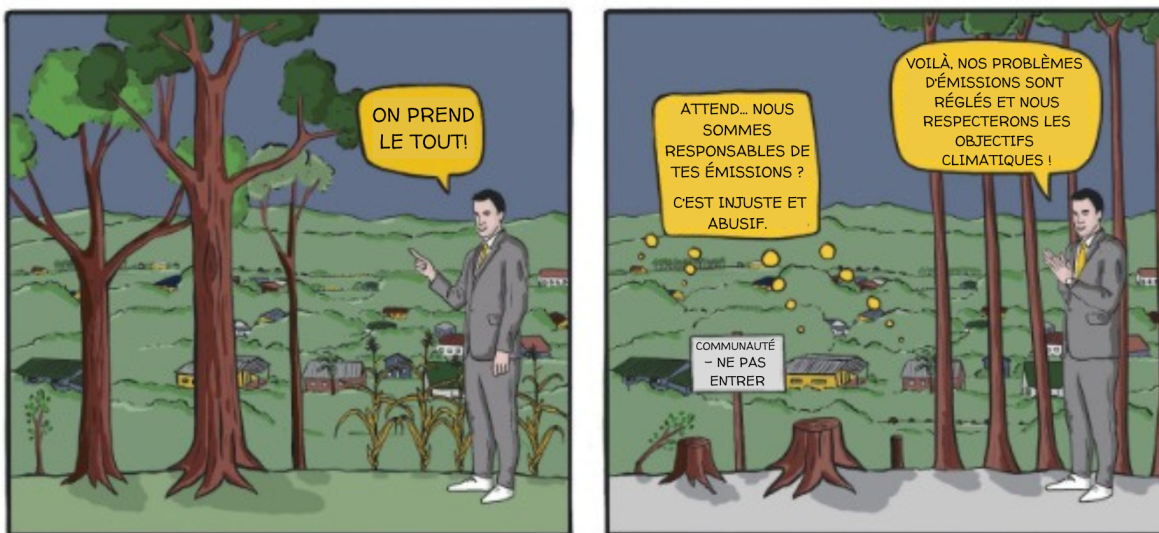
L'inégalité et l'injustice au niveau mondial. Comme indiqué, lorsque la biomasse est vendue d'un pays à un autre, la responsabilité des émissions est externalisée, passant du consommateur au producteur de biomasse. Cette tendance s'accroîtra à mesure que la biomasse proviendra de plus en plus de l'extérieur des grands blocs consommateurs d'énergie issue de la biomasse que sont l'Europe, le Royaume-Uni, la Corée du Sud et le Japon, et que les pays du Sud global seront happés par la chaîne d'approvisionnement. Dans cette situation, le Sud global portera la responsabilité des émissions provenant de la biomasse brûlée dans le Nord, qui pourra à son tour prétendre à des réductions d'émissions.



ILLUSTRATED BY HEARTWOOD VISUALS

L'expansion des plantations en monoculture. La conversion des forêts et d'autres écosystèmes en monocultures industrielles destinées à la production de biomasse a de graves répercussions sur les communautés, les écosystèmes, la production alimentaire, la disponibilité de l'eau et le climat.

L'atteinte aux droits des communautés. La demande en biomasse et l'augmentation des plantations en monoculture qui en découle exacerbent les conflits liés à la terre et aux ressources forestières, y compris l'accaparement des terres. Cette situation menace les droits et l'existence même des Peuples Autochtones et tribaux et des communautés locales, ainsi que des activités qui dépendent des ressources forestières. Les effets négatifs peuvent également affecter la sécurité alimentaire de l'ensemble des populations.



ILLUSTRATED BY HEARTWOOD VISUALS

La diminution de la capacité des forêts naturelles à éliminer le carbone de l'atmosphère. L'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques consolide, intensifie et étend l'exploitation forestière, qui dégrade les écosystèmes forestiers et entraîne d'importantes émissions immédiates. Elle diminue également la capacité de ces forêts à séquestrer le carbone. La biodiversité et les sols sont appauvris, tout comme les services écosystémiques tels que l'eau potable, la protection contre les inondations et l'air pur. Ces conséquences

surviennent alors que nous reconnaissons que la protection fondée sur les droits et la restauration écologique améliorent la santé et le bien-être des forêts et les rendent plus résistantes au changement climatique et à d'autres perturbations environnementales.



ILLUSTRATED BY HEARTWOOD VISUALS

De fausses affirmations selon lesquelles la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BECCS) pourrait être neutres en termes d'émissions de carbone, alors qu'elle repose sur le principe que l'énergie de la biomasse ne produit pas d'émissions, ce qui est faux. À cela s'ajoutent de sérieux doutes sur la faisabilité de la technologie de captage et de stockage du carbone (CCS).

Des affirmations erronées concernant la diminution des émissions des centrales au charbon par la co-combustion avec de la biomasse ligneuse. Selon les normes de comptabilisation du secteur UTCATF et de la CCNUCC, la co-combustion de charbon et de biomasse ligneuse augmente l'efficacité énergétique en réduisant les émissions. Non pas parce que les émissions réelles sont réduites, mais simplement parce que les émissions provenant de la combustion de la biomasse n'apparaissent pas dans les comptes du secteur énergétique. Par conséquent, la biomasse **ne** doit pas être une méthode de réduction des émissions reconnue, une position déjà adoptée par l'OCDE.

Les solutions

La comptabilité du secteur énergétique doit enregistrer les émissions provenant de la combustion de la biomasse de la même manière qu'elle le fait pour les combustibles fossiles. Cela permettra de mettre fin à la fausse représentation de la biomasse comme étant sans émissions ou neutre en carbone. Cette solution comptable ne devrait pas interférer avec la comptabilisation précise du piégeage du carbone dans les forêts.

COMMENT RÉSOUDRE LES PROBLÈMES DE COMPTABILITÉ CARBONE...			
CHARBON	PÉTROLE	GAZ	BIOMASSE
LOTS OF CO ₂ EMISSIONS	LOTS OF CO ₂ EMISSIONS	LOTS OF CO ₂ EMISSIONS	LOTS OF CO ₂ EMISSIONS NO CO₂ EMISSIONS

ILLUSTRATED BY HEARTWOOD VISUALS

Les consommateurs doivent assumer la responsabilité des émissions. Lorsque la biomasse est commercialisée d'un pays à l'autre, les comptes carbone doivent indiquer les émissions réellement créées dans le pays consommateur. Il faut donc mettre en place un processus permettant de compenser ces émissions par les absorptions du secteur foncier dans le pays producteur.

Par ailleurs, étant donné qu'une disposition relative aux « produits ligneux récoltés » (PLR) existe déjà dans la législation relative au secteur UTCATF, **la biomasse pourrait être répertoriée comme un « produit ligneux récolté » et l'approche des flux atmosphériques** pourrait être utilisée pour suivre la biomasse jusqu'à l'endroit où elle sera brûlée. Les émissions dues à la combustion sont alors enregistrées dans ce pays. Cette solution est moins idéale, mais plus facile à mettre en œuvre, et permet d'atteindre l'objectif de responsabilisation des pays consommateurs en matière d'émissions.



ILLUSTRATED BY © HEARTWOOD VISUALS

Attention aux fausses solutions !

« **Gestion durable des forêts** » : La durabilité est importante pour de nombreuses valeurs écosystémiques, mais elle ne tient pas compte des émissions massives et immédiates liées à la production d'énergie à partir de la biomasse, ni de la quantité substantielle de carbone perdue lors de l'abattage des forêts naturelles. L'impact sur le changement climatique n'est pas pris en compte par la GDF.

Définitions des termes « déchets » et « résidus » : L'ampleur de la production d'énergie à partir de la biomasse impose l'utilisation de grands volumes de bois, dont une grande partie provient directement des forêts. L'utilisation de troncs entiers a été constatée en Europe, aux États-Unis et au Canada - tous ces matériaux étant définis comme « résidus ». Les fabricants de granulés veulent les matériaux les plus denses qu'ils puissent trouver, à savoir des arbres entiers.